



DELIBERATION N°2024/09/MJI DU 14 FEVRIER 2024 PORTANT MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 2

De votants : 2

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 10 février 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, ALI BACARI CHARAFINA

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, OUMARI RADHIA MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 10 février 2024, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 14 février 2024 à 8h00 dans la salle des délibérations de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME ALI BACARI Charafina** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La délibération n°2022/044/MJI a autorisé la réalisation d'un programme pluriannuel de réfection des voiries communales et dans ce programme se trouvait la rue Madi Combo,



Commune de M'TSANGAMOUI

la rue Antanibazaha, la rue Antanabao, la rue Mdallah Foundi et la rue Siadi Vita pour un montant total de 2 864 714.36 € et selon le plan de financement suivant :

- Etat (80 %) : 2 291 771.49 €
- Commune (20%) : 572 942.87 € (Dont 469 927.74 € de FCTVA)

Malheureusement la commune n'a pas la maîtrise foncière pour la rue Antanibazaha et à la suite de la mise à jour des études de maîtrise d'œuvre pour cette année 2024, phase PRO-DCE, le projet est estimé à 1 988 087 €. Pour des raisons de faciliter de gestion, la réfection de la voirie Mdallah Foundi est intégrer dans une autre demande de subvention.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- Etat (80%) : 1 590 469 €
- Commune (20%) : 397 618 € (dont 326 125 € de FCTVA)

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE,

- 1) Valider le nouveau plan de financement ci-dessous pour la demande de subvention, pour « le programme pluriannuel de réfection des voiries communales » :
 - Etat (80%) : 1 590 469 €
 - Commune (20%) : 397 618 € (dont 326 125 € de FCTVA)
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 14 février 2024
Pour extrait conforme
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 14/02/2024
Qualité : Maire